

M. WILSON : Voulez-vous répéter ?

M. IRVINE : Pour quelle raison avez-vous fait part au colonel Ruttan de votre intention d'augmenter le prix du pain. Vous venez d'admettre que vous l'avez fait.

M. WILSON : Je n'avais aucune raison en particulier. Nous étions en train de converser dans mon cabinet de travail, et j'ai simplement fait cette déclaration.

M. IRVINE : Pensiez-vous que le colonel Ruttan pourrait convoquer les autres boulangers et les informer de votre décision.

M. WILSON : Je ne savais pas s'il le ferait ou non.

M. IRVINE : Cela ne vous intéressait pas du tout ?

M. WILSON : Pas d'une façon particulière, non.

M. IRVINE : N'aurait-il pas été dans votre intérêt d'en avoir la certitude ?

M. WILSON : Pas nécessairement.

M. IRVINE : Est-ce que la compagnie Christie aurait été capable de vendre son pain 14 cents si d'autres boulangers avaient continué de vendre à 13 cents ?

M. WILSON : Je le crois.

M. HARKNESS : Un instant là ! Vous ne vendez pas du tout au détail, n'est-ce pas ?

M. WILSON : Non, monsieur.

M. IRVINE : Je veux dire le pain qui se vendait ou se détaillait à ce prix. . .

M. WILSON : Vous voulez dire si le détaillant avait demandé 14 cents pour notre pain et 13 cents pour les autres pains ?

M. IRVINE : Oui.

M. WILSON : Est-ce que nous aurions majoré notre prix ? Nous l'aurions fait très certainement parce que nos prix de revient indiquaient. . .

M. IRVINE : Etes-vous d'accord avec les témoignages de ceux qui ont dit ici à plusieurs reprises que, si une boulangerie réduit le prix du pain, les autres boulangeries se trouvent contraintes par la concurrence d'accepter ce prix ? Je parle de la réduction. . .

M. HOMUTH : Un instant, s'il vous plaît, monsieur le président. Chacun de ces témoins parlait ainsi au nom de sa propre maison, et ils ne parlaient pas au nom de toute l'industrie de la boulangerie. Je ne pense pas que. . .

Le PRÉSIDENT : Ce n'est pas l'impression que ces témoignages m'ont laissée, monsieur Homuth.

M. HOMUTH : Je crois que la Canada Bread Company et les autres compagnies ont dit que, si quelqu'un abaissait le prix du pain, il leur faudrait suivre, pour leur part. Or, je ne crois pas qu'une réponse. . .

M. IRVINE : Je pourrais facilement obtenir la réponse d'une autre façon

M. MAYBANK : Cela ne fait aucune différence. M. Irvine pourrait demander si le témoin est d'accord avec une déclaration semblable, ou si monsieur Irvine cite correctement les témoignages rendus.

M. IRVINE : Admettez-vous l'opinion déjà exprimée ici que lorsqu'un boulanger, disons de l'importance de Christie, réduit son prix les autres boulangers, ses concurrents, vont fatalement l'imiter ?

M. WILSON : Tout ce que je puis faire, c'est de vous dire notre opinion sur ce que nous ferions. Comme on a déjà dit, nous sommes strictement une compagnie de gros et nous essayons de maintenir le marché en bon état en ce qui concerne notre propre compagnie, et, si nous étions en mesure de réduire le prix, nous le réduirions sans tenir compte d'une autre compagnie;